Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le 02 SEP. 2026
ID : 001-210103602-20260901-2026__54-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 01 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le premier septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART

En exercice : 18 **Présents : 16** **Votants : 18**

Présents : Michel BRULHART, Emmanuelle LAURE, Angélique NICOSIA, Luc ANTHONIOZ-BLANC, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Charline PERRIER, Loïc CHRISTIN, Céline FONTANA, Franck LECERF, Patrick ADAO, Delphine ALAMICHEL, Anthony DEUX, Pauline SWEATY, Thibault CLEMENT, Sandrine SAISON-MARSOLLIER

Absents excusés : Landry DUMAS (procuration à Michel BRULHART), Sandrine MONTION (procuration à Emmanuelle LAURE),

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2026_54 - Objet : Rénovation de l'Église – Choix du devis et demande de subvention auprès du Département de l'Ain

Monsieur le Maire explique la nécessité de procéder à des travaux de rénovation de l'église. Ces travaux apparaissent nécessaires afin d'assurer la conservation et la pérennité de cet édifice faisant partie du patrimoine de la commune, ainsi que de garantir de bonnes conditions de sécurité et d'utilisation pour les habitants et les usagers.

Il est précisé que dans le cadre de cette opération, deux devis ont été sollicités auprès d'entreprises spécialisées.

Le 1er devis a été sollicité auprès de l'entreprise EURL Bruno VÉROT pour un montant de 49 992.00€ HT.
Le 2ème devis a quant a lui été sollicité auprès de l'entreprise VITODECO pour un montant de 53 419.03€ HT.

Après examen des devis, il est proposé de retenir le devis de l'entreprise EURL Bruno VÉROT pour un montant de 49 992.00€ HT, offre présentant les conditions les plus adaptées à la réalisation des travaux envisagées.

Monsieur le Maire indique également que la commune peut solliciter une participation financière du département de l'Ain dans le cadre des Pactes de territoire - aides aux communes afin de contribuer au financement de cette opération et propose au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention.

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le projet de rénovation de l'église, portant sur les peintures des plafonds et murs intérieurs ;
CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser ces travaux afin de préserver le bâtiment et maintenir le patrimoine communal ;

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le 02 SEP. 2026
ID : 001-210103602-20260901-2026__54-DE

CONSIDÉRANT que deux devis ont été sollicités pour la réalisation de ces travaux ;
CONSIDÉRANT que la commune souhaite solliciter une aide financière du Département de l'Ain dans la cadre des Pactes de territoire - aides aux communes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 17 votes pour et 1 abstention :

- **APPROUVE** le projet de rénovation de l'église de Saint-Jean-de-Gonville pour un montant de 49 992.00€ HT correspondant au devis de l'entreprise EURL Bruno VÉROT.
- **DE RETENIR** le devis de l'entreprise EURL Bruno VÉROT, d'un montant de 49 992.00€ HT, soit 59 990.40€ TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente décision
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de l'Ain une subvention correspondant à 30% du montant HT des travaux ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	**Montant**
Travaux de rénovation de l'église	49 992.00€ HT
TOTAL	**49 992.00€ HT**
Recettes	**Montant**
Subvention du Département de l'Ain – 30% du montant HT	14 997.60€
Autofinancement de la Commune	34 994,40 €
TOTAL	**49 992.00€**

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART